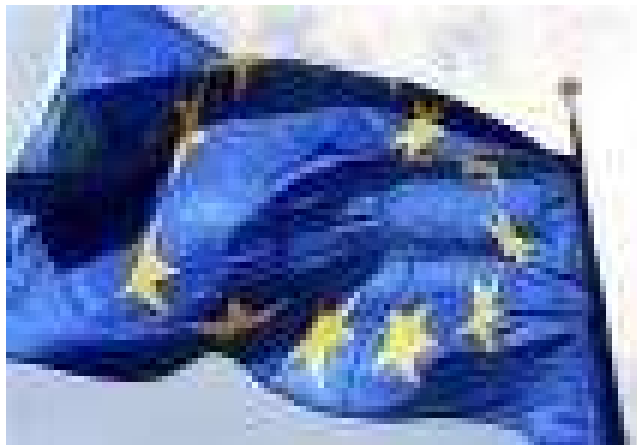


RAPPORT INTERMEDIAIRE

COMMISSION UNION EUROPEENNE



Annexes :

- Liste des membres de la Commission Union Européenne
- Liste des groupes de travail au sein de la Commission
- Carte de visite du Sénateur Haenel

Pour les nouveaux élus, je rappellerai que la Commission Union Européenne a été créée en 2003. Elle a été très active et s'est surtout penchée sur des sujets d'actualité, dans un but pédagogique, tels que l'entrée des 10 nouveaux membres dans l'Union Européenne, le projet de Constitution Européenne et sa publicité auprès des Français de l'Etranger, la question de l'adhésion de la Turquie à l'U.E.

Arrivée aujourd'hui à une nouvelle étape, la Commission souhaite s'engager davantage dans une **réflexion plus pratique que théorique**, afin d'améliorer concrètement la vie de nos compatriotes, tant au sein de l'Union Européenne qu'en dehors de l'Union Européenne.

La Commission a donc réfléchi afin d'adopter une **nouvelle méthodologie**.

Nous avons commencé à dresser un **inventaire** des problèmes pratiques que rencontrent nos concitoyens et des **thèmes** que nous pourrions traiter.

Il a été convenu que notre Commission se rapprocherait de la **Délégation de l'Union Européenne du Sénat et de la Délégation de l'Union Européenne du Conseil Economique et Social** (deux Conseillers de l'A.F.E. sont membres suppléants de la Délégation U.E. du C.E.S.), Ces deux Délégations pourraient être nos interlocuteurs privilégiés et, en ce qui concerne le Sénat, notre relais parlementaire.

Dans cette optique, nous avons reçu le **Président de la Délégation de l'UE au Sénat Monsieur Hubert Haenel**.

Selon le Président Haenel, notre Commission pourrait être utile à deux niveaux :

- d'une part, comme outil de « veille », en suivant tous les travaux de l'Union Européenne qui peuvent avoir une incidence sur les Français résidant à l'Etranger ; Dans cette hypothèse, dès que notre Commission aura connaissance du dépôt d'un projet de texte, nous pourrions en débattre au sein de notre Commission et dégager une position ou des demandes spécifiques ;
- d'autre part, en étant les messagers et les relais auprès des Français de l'Etranger et en jouant un rôle d'information sur l'Union Européenne et ses travaux .

Il a donc été convenu que la Délégation du Sénat adressera à tous les membres de la Commission certains des textes dont elle est saisie : 300 textes sont proposés par les Institutions Françaises à la Délégation UE du Sénat en vertu de l'article 88-4 de la Constitution. Sur ces 300 textes, la Délégation UE du Sénat en retient 60.

Notre coopération avec la Délégation du Sénat s'étendra également à **l'étude de textes soumis à notre avis par le Sénat**, concernant des problèmes spécifiques ayant un intérêt avec les Français de l'Etranger. Il en sera de même avec nos représentants de l'A.F.E. auprès de la Délégation de l'U.E. au Conseil Economique et Social.

Le Sénateur Haenel se propose également d'auditionner l'un ou l'autre membre de notre Commission si cela s'avère nécessaire.

Il a été décidé de **transmettre nos suggestions directement à la Délégation Union Européenne du Sénat**, après chaque Assemblée Plénière et de demander un suivi par cette Délégation et par la Représentation Française auprès des Institutions Européennes.

Nous avons convenu de garder un contact étroit avec le bureau du Sénateur Haenel, afin de lui permettre de nous rendre compte à chaque session des progrès réalisés sur les différents thèmes retenus.

Enfin, à l'avenir, notre Commission n'émettra plus systématiquement de vœux puisque ceux-ci restent souvent sans réponse satisfaisante. La Commission s'en référera donc directement à la Délégation U.E. du Sénat et aux instances communautaires Françaises. Cependant, certains sujets importants peuvent justifier l'approbation de positions par l'Assemblée plénière.

La Commission a donc décidé de travailler de manière pratique sans négliger toutefois sa fonction d'information et de réflexion globale.

Pour cette session de septembre 2006, nous présenterons à la Délégation U.E. du Sénat

4 thèmes de réflexion pratique qui sont les suivants :

1 - Création d'un fonds de solidarité européen en cas de crise, réservé aux citoyens d'un pays membres de l'Union Européenne et habitant hors de l'Union Européenne.

2 - Mise en place d'un « référent communautaire » au sein des administrations locales des 25 pays membres de l'UE, comme il est également conseillé de le créer au sein des administrations françaises. Ce référent permettrait d'aider les Français au sein de l'U.E. en cas de difficulté d'application des directives européennes.

3 - Simplifications des formalités administratives en faveur des Français résidant dans la **bande frontalière avec la France**. Possibilité pour un Français habitant dans la bande frontalière de s'adresser aux autorités françaises sur le territoire français pour la délivrance de documents administratifs (passeport, carte d'identité, etc..)

4 - La Commission n'ayant reçu aucune réponse à la Résolution n°U.E. /R1/06.03 émise en mars 2006, elle réitère donc sa demande de **réintroduire le droit de vote dans les Consultats pour les élections au Parlement Européen, en rattachant les Français établis hors de France à la circonscription électorale d'Ile de France**.

En effet, un certain nombre de français résidant hors U.E. ne peuvent être inscrits sur les listes électorales en France et sont donc privés du droit de vote, ce qui est contraire à l'article 3 de la Constitution.

D'autres thèmes pourront être développés d'ici la prochaine session plénière de mars 2007, après interpellation des secteurs concernés, afin de compléter l'inventaire.

Enfin, il a également été décidé que lors de la prochaine Assemblée plénière en mars 2007, les membres de la Commission se rendraient à Bruxelles afin d'avoir différents contacts auprès des Institutions Européennes.

Anne MONSEU – DUCARME
Rapporteur Général
Le 8 septembre 2006

GROUPES DE TRAVAIL

1 – Fonds de solidarité

- M. Jean- Louis MAINGUY
- Mme Claudine SCHMID
- Mme Françoise TETU DE LABSADE
- Mme Marie-Claire SPARROW

2 – Le « référent » communautaire

- M. Daniel COCCOLI
- M. Francis HUSS
- Mme Nadine PRIPP
- Mme Nelly MULLER
- M. Tanguy LE BRETON

3 – Transfrontalier

- M. Claude CHAPAT
- M. Michel CHAUSSEMY
- Mme Francine BOUGEON-MAASSEN

4 – Droit de vote aux élections du Parlement Européen

- M. Christian COINTAT
- Mme Francine BOUGEON-MAASSEN
- Mme Claudine SCHMID